

Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'enseignement public :

Avec ses 130.000 élus dans les conseils d'école et d'administration des collèges et lycées, elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.

Ses 300.000 adhérents sont une force de proposition et d'action présente dans des milliers d'écoles et d'établissements secondaires.

Pour des actions communes :

la défense de l'école publique, laïque et gratuite,
la promotion d'un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents,
le partenariat : parents coéducateurs, membres à part entière de la communauté éducative,
le droit pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
le droit à l'expression des jeunes,
le droit pour les parents de participer aux décisions de l'école,
les moyens suffisants pour un service éducatif de qualité.



Être informé La Revue des Parents

Une revue bimestrielle sur le système éducatif avec enquêtes, reportages et interviews... [6 numéros par an].

6€ pour les non adhérents
*3,35€ pour les adhérents [facultatif]

La Lettre - La Famille et l'École

Deux fois par mois des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération [20 numéros par an et 4 suppléments].



fcpe Fédération des Conseils de Parents d'élèves des Écoles Publiques

108-110, Avenue Ledru-Rollin
75544 Paris cedex 11
tél : 01 43 57 16 16
fax : 01 43 57 40 78
www.fcpe.asso.fr
fcpe@fcpe.asso.fr
la FCPE est reconnue d'utilité publique

graphisme : cathy lunel - Imprimerie Vincent - Tours

ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE : POURQUOI LA FCPE RECOMMANDE EXCLUSIVEMENT LA MAE.



La MAE, n°1 de l'assurance scolaire, connaît bien les risques auxquels l'enfant est exposé. Elle propose des protections parfaitement adaptées et des remboursements dès le 1^{er} euro. Que l'enfant se blesse seul ou qu'il en blesse un autre, qu'il subisse ou cause des dommages, tout est prévu pour garantir, au meilleur prix, une totale tranquillité d'esprit.

Adhésion en ligne sur www.mae.fr

Le bulletin d'adhésion 2008-2009

Ensemble à la FCPE, pour une École plus juste



Agir Informier Représenter



C'est votre adhésion et votre participation qui permettent le fonctionnement de la Fédération de parents d'élèves FCPE

le bulletin d'adhésion

Nom : père Prénom : père
 mère Prénom : mère
 Adresse :
 Commune : Code postal :
 Tél. dom. : Tél. port. :
 Email :

Nom de l'enfant	Prénom	Date de naissance	Nom de l'établissement	Classe fréquentée
1				
2				
3				
4				



Adhésion [une adhésion par famille]

- Si vous avez acquitté votre cotisation dans un autre conseil FCPE, précisez lequel

Cotisation annuelle* (18,90)
 [Revue des Parents incluse]*

Abonnement (12,96)
 • Lettre La Famille et l'École

Total

• Remettez votre bulletin à votre conseil local [A] ou envoyez-le au conseil départemental [B]

Si vous souhaitez

- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves
- Être candidat[e] au conseil d'école maternelle-élémentaire
- Être candidat[e] au conseil d'administration (collège, lycée, LP.)
- Être délégué[e] au conseil de classe, précisez laquelle :
- Un reçu don aux œuvres. Précisez le nom du bénéficiaire

Prenez contact avec la fcpe locale ou départementale

- Étiez-vous adhérent en 2007-2008 ?

Le montant de votre adhésion donne lieu sur demande à la délivrance d'un reçu don aux œuvres qui permet une réduction d'impôt égale à 66% de la somme versée, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

DATE et SIGNATURE

Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FCPE.

le bulletin d'adhésion à conserver

Ensemble à la FCPE dans les Hautes-Pyrénées

- pour défendre la priorité du service public de l'Éducation Nationale laïque et gratuite,



- pour obtenir un budget à la hauteur d'une politique éducative de qualité et exiger un nombre suffisant d'enseignants, de personnels ATOS, et de vie scolaire,
- pour défendre les moyens nécessaires à notre département rural.



Des parents au service d'autres parents

- dans les établissements scolaires : conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe,
- dans les commissions départementales : bourses, transports, appel,
- par la formation des parents élus délégués et l'information aux parents d'élèves,
- lors des discussions avec les pouvoirs publics (préfet, inspecteur d'académie, élus...),
- par toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves.

Permanences du secrétariat départemental

Ouverture aux Conseils Locaux du lundi au vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

Prenez contact avec la FCPE locale ou départementale

A

Conseil local FCPE PMF
 Cité scolaire Pierre Mendès France
 65500 Vic-en-Bigorre

Tél : 06.25.86.63.62
 E-mail : fcpe.pmf@gmail.com
 Site : http://fcpe-pmf.lixiom.com

B

Conseil Départemental des Parents d'Élèves 65

4, rue Deville
 65000 TARBES
 Tél. 05.62.93.39.49
 Fax 05.62.44.82.06
 e-mail : FCPE65@wanadoo.fr
 site : www.fcpe65.org